



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 07774

Numéro SIREN : 789 461 803

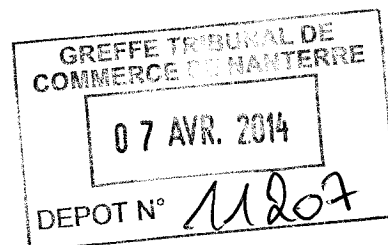
Nom ou dénomination : UF IVRY

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2014 sous le numéro de dépôt 11207

« UF IVRY »

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
159, rue de la République
92800 PUTEAUX**

789 461 803 RCS NANTERRE



PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 JANVIER 2014

Le 31 janvier 2014,
A 8 heures,

Au siège social de la société SOCCER 5 France, à COURNON D'AUVERGNE (63800) – 13, Rue de Sarliève,

La société URBAN FOOTBALL, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 129 279 euros, ayant son siège social à PUTEAUX (92800) - 159, Rue de la République, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 480 184 332, représentée par sa Présidente, la société SOCCER 5 FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 1 203 500 €, dont le siège social est à COURNON D'AUVERGNE (63800) - 13 rue de Sarlieve, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le n°491 537 999, elle même représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe REY,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société UF IVRY, associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination de deux nouveaux cogérants de la Société ;**
- **Fixation de la rémunération des cogérants ;**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de nommer en qualité de nouveaux cogérants de la société à compter de ce jour, et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Julien FALGOUX**, né le 05 mars 1977 à CLERMONT FERRAND,
De nationalité Française,
Demeurant 54 Avenue du Belvédère, 63130 ROYAT,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line.

- **Monsieur Cédric GUELLE**, né le 26 juin 1973 à SAINT LO,
De nationalité Française,
Demeurant à VILLENEUVE LES CERFS (63310) - Les Pioliers - 3 Chemin du Puy
Pialat ;

de telle sorte que la société est désormais dirigée conjointement par Messieurs Victor AUGAIS, Nicolas WARTER, Julien FALGOUX et Cédric GUELLE.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide qu'aucun des cogérants ne percevra de rémunération au titre de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*
* *

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société URBAN FOOTBALL

La société SOCCER 5 France

Représentée par Monsieur Jean-Philippe REY

